

INFORMATIONS PRATIQUES

des services proposés à la
Maison de l'enfance

4 bis, esplanade de Klettgau
44190 Clisson



Tarifs janvier 2025

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h / Fermé au public
Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / Fermé au public

Accueil : 02 40 54 29 50

Mail : mde@mairie-clisson.fr

Tarif de pénalité pour non-respect des règlements : 20 €

LE PORTAIL FAMILLES

Après inscription auprès du secrétariat,

Vous pouvez accéder à votre compte Famille sur le site internet de la ville :

- ⇒ **Consultation de l'historique** de vos consommations (mois en cours et mois précédent) ;
- ⇒ **Paiement en ligne** par carte bancaire et visualisation de l'historique de vos paiements ;
- ⇒ **Actualisation de vos données** (autorisations ; santé ; payeurs ; assurances, etc.) et modification en joignant les documents demandés ;
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil périscolaire et la restauration** : besoins réguliers ou occasionnels ;
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil de loisirs des mercredis** pour une période de trois mois (sous réserve de porte-monnaie approvisionné) ;
- ⇒ **Réservation de l'accueil de loisirs des vacances** (ouverture un mois avant le début des vacances).



LE PORTE-MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Le principe est le prépaiement.

Le compte Famille doit être approvisionné avant la consommation des services.

Possibilité de règlements

- ⇒ **À l'accueil** de la Maison de l'enfance, aux horaires d'ouverture, avec remise d'une quittance :
 - ESPÈCES (maximum 300 €)
 - CESU version papier (Pitchounerie, périscolaire, accueil de loisirs), sous conditions
 - CHÈQUES VACANCES version papier (accueil de loisirs uniquement)
- ⇒ **Par courrier** à l'attention de la Maison de l'enfance ou à déposer sur place :
 - CHÈQUES libellés à l'ordre du « Régisseur Maison de l'enfance de Clisson »
- ⇒ **Via le Portail Familles** :
 - CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé)



RELAIS PETITE ENFANCE

Service gratuit de la communauté d'agglomération

Permanences d'accueil à Boussay, Clisson, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre et Saint-Hilaire-de-Clisson.

Numéro d'appel unique : 02 40 54 54 64

Mail : relaispetiteenfance@clissonsevremaine.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Service gratuit de la communauté d'agglomération

Horaires d'ouverture à Clisson :

Les jeudis de 9h à 12h (en période scolaire uniquement).

Retrouvez le calendrier des autres permanences du LAEP sur le site de Clisson, Sèvre & Maine Agglo :

<https://famille.clissonsevremaine.fr/parentalite/lieu-accueil-enfants-parents>

Renseignements au : 02 40 54 87 37

Mail : enfancejeunesse@clissonsevremaine.fr



PETITE CRÈCHE

« LA PITCHOUNERIE »

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h30-17h30

La petite crèche est fermée les mercredis pendant les vacances scolaires, ainsi que tous les jours de 12h à 13h pour les enfants qui ne prennent pas le repas.

Tarif horaire

Pour toutes les familles, sans distinction de résidence.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort au 1/01/2025, à appliquer aux ressources mensuelles	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Salaire plancher fixé par la CAF : 801 € (au 1/01/2025). Tarif horaire minimum	0,50 €	0,41 €	0,33 €	0,25€	0,17 €
Salaire plafond fixé par la CAF : 7 000 € (au 1/01/2025) Tarif horaire maximum	4,33 €	3,61 €	2,89 €	2,17 €	1,44 €

Service accessible aux communes conventionnées avec Clisson :
Gétigné, Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson et Sèvremoine.

Le service est facturé à la demi-heure.

Toute annulation ou modification d'horaire doit être signalée au plus tard le matin à l'ouverture à 8h30, avec possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Les réservations se font uniquement par téléphone :

les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 14h30.

DIRECTION : 02 40 54 75 26

RESTAURANT SCOLAIRE

Groupe scolaire Jacques-Prévert

Restauration scolaire : tarif élève clissonnais ou classe ULIS

	Taux d'effort appliqué au quotient familial (QF)	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du repas si QF supérieur à 1 000 €	0,33 %	3,50 €	5,25 €
Tarif de la pause méridienne	0,0165 %	0,14 €	0,35 €

Dispositif d'État « Cantine à 1 € » pour tout QF inférieur ou égal à 1000 € :
Tarif du repas si votre QF est inférieur ou égal à 1000 € : 1 €, y compris pour les personnes domiciliées en dehors de Clisson.

Restauration scolaire, tarifs complémentaires

- Panier repas pour les PAI alimentaires : 1,55 € (participation complémentaire aux frais de fonctionnement) ;
- Supplément élève domicilié dans les autres communes : + 40 % (hors dispositif « Cantine à 1€ ») ;
- Pénalité pour non-réservation du repas : 1,55 € ;
- Tarif repas enseignant ou adulte extérieur : 6,60€.

Toute fréquentation à la restauration scolaire implique la facturation d'une pause méridienne.

Réservation obligatoire par Internet : possible jusqu'à J-2.

Annulation possible jusqu'à J-1.

Les absences doivent impérativement être signalées avant 9h par mail à

mde@mairie-clisson.fr

Les absences pour maladie non prévenues sont facturées au tarif du repas.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:

- le matin de 7h15 à 8h45

- le soir de 16h15 à 19h

Possibilité de prendre un petit-déjeuner sur demande, si votre enfant arrive avant 8h.

	Taux d'effort appliqué au quotient familial	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du ¼ h	0,07 %	0,33 €	1,20 €

Exemple : Pour un quotient familial de 1 200 €

Tarif du ¼ h : $1200 \times 0,07 \% = 0,84 \text{ €}$

- Goûter : 0,85 €
- Petit-déjeuner : 0,85 €

Réservation obligatoire par Internet : possible jusqu'à J-2.

Annulation pour le matin possible jusqu'à J-2, et jusqu'à J-1 pour le soir.

Les absences doivent impérativement être signalées par mail à

mde@mairie-clisson.fr

Toute absence est facturée selon un forfait :

2 ¼ h le matin, 3 ¼ h le soir

Absences matin : prévenir avant 7h15

Absences soir : prévenir avant 15h

(les absences pour maladie non prévenues sont facturées)

DIRECTION : 02 40 54 75 25

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ANS

Vacances scolaires

Inscription à la journée

Les mercredis

Inscription à la journée ou à la demi-journée

Matin sans repas : 8h30 à 12h-12h15

Matin avec repas : 8h30 à 13h30-13h45

Après-midi avec repas : 12h à 17h00-17h30

Après-midi sans repas : 13h30-13h45 à 17h-17h30

Accueil péricentre

Le matin de : 7h15 à 8h30 / Le soir : de 17h30 à 18h45

Tarifcation au taux d'effort appliqué sur le quotient familial (QF)

Activité	CSMA			HORS CSMA		
	taux effort	tarif plancher	tarif plafond	taux effort	tarif plancher	tarif plafond
Accueil péricentre 1/4h	0,05%	0,25 €	0,90 €	0,06%	0,30 €	1,08 €
1/2 journée sans repas	0,55%	2,50 €	10,00 €	0,65%	2,96 €	11,82 €
1/2 journée avec repas	0,80%	3,00 €	15,00 €	0,95%	3,56 €	17,81 €
Journée avec repas	1,20%	4,50 €	24,00 €	1,40%	5,25 €	28,00 €

Exemple : Tarif journée CSMA avec QF à 1 200 € : $1\ 200 \times 1,20 \% = 14,40 \text{ €}$

- Tarif petit-déjeuner : 0,80 €
- Réduction semaine de 5 jours (vacances uniquement) : -5 % sur le prix de la journée, hors accueil péricentre.

Réservation OBLIGATOIRE par Internet

(Journées et demi-journées modifiables à J-7, toute annulation hors délai est facturée, accueil péricentre matin et soir modifiable à J-2)

Pour une inscription hors délai, envoyer une demande par mail à

mde@mairie-clisson.fr

DIRECTION : 02 40 54 75 25